

Soixante-troisième assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, tenue le jeudi 8 février 2024 (13h30), à la MRC des Sources, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, à la Salle Madeleine Lamoureux :

Présences

M. Hugues Grimard, président	MRC des Sources
M. Christian Côté, vice-président	MRC d'Arthabaska
Mme Andréanne Ladouceur	MRC des Sources
M. Mario Nolin	MRC d'Arthabaska
M. Réal Fortin	MRC d'Arthabaska
M. Jocelyn Dion	MRC des Sources

Également présents

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin	Chargée de projet, MRC des Sources
M. Mario Hinse	MRC d'Arthabaska
M. Gaston Dionne	Association des résidents Trois-Lacs
M. Frédéric Michaud	Directeur général, MRC d'Arthabaska
M. Philippe LeBel	Directeur de l'aménagement, MRC des Sources
M. Patrick Parenteau	Directeur inspection et environnement, Val-des-Sources
Mme Marie-Christine Picard	

Absents

Mme Geneviève Desharnais	Agente d'administration, MRC des Sources
M. Claude Tremblay	Association des résidents Trois-Lacs
M. Alain Jacques	Association des résidents Trois-Lacs
M. Frédéric Marcotte	Directeur général et secrétaire-trésorier, MRC des Sources
Mme Chantale Ramsey	Directrice générale, Tingwick
Mme Pascale Désilets	Directrice de l'aménagement, MRC d'Arthabaska
M. Marcel Boisvert	Directeur général par intérim, Wotton
M. David Vincent	Préfet suppléant MRC d'Arthabaska
M. Alain Groleau	Représentant, St-Rémi-de-Tingwick

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet de la MRC des Sources et président de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

**VÉRIFICATION DU QUORUM**

Six (6) représentants des deux (2) municipalités régionales de comté membres de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs sont présents. Il y a donc quorum. L'assemblée est ouverte à 13 h 30.

**2024-02-0748**

**ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Nolin  
Et appuyé par M. Jocelyn Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en laissant le varia ouvert.

Adoptée.

**2024-02-0749**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2023**

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal du 12 décembre 2023, tous d'un commun accord exemptent le président de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin  
Et appuyé par M. Mario Nolin

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2023 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

## **CONTRÔLE DES ACCÈS ET GESTION DES DESCENTES PRIVÉES**

### **RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE DE DÉMARRAGE DU 25 JANVIER 2024.**

M. Philippe Lebel fait le résumé de la rencontre de démarrage du projet avec la consultante Mme Marie-Christine Picard. Au cours de cette rencontre, à laquelle ont assistés le directeur environnement de Val-des-Sources et les directeurs généraux de Saint-Rémi-de-Tingwick et de Tingwick, des contraintes ont été nommées faisant en sorte de retarder le projet d'implantation des barrières et stations de lavage en 2025. Mme Picard a donc proposé certaines modifications à son offre de service afin de faire progresser le projet plus adéquatement. Ainsi, les étapes suivantes seront à l'ordre du jour des prochaines rencontres du comité chargé au dossier :

- Signature d'une entente entre les municipalités participantes concernant le rôle de chacune dans la gestion, la répartition des dépenses en immobilisation et le budget d'opération ;
- Choix des lieux d'implantation et définition des besoins avant le processus d'appel d'offres (équipements et aménagement des sites) ;
- Adoption d'un règlement harmonisé ;
- Tenue de séances d'information et sensibilisation au sujet des bonnes pratiques et des nouvelles réglementations.

La consultante soutiendra la RIRPTL pour l'analyse des besoins, l'évaluation des coûts, la stratégie de financement et l'opérationnalisation (devis d'appel d'offre, règlement harmonisé, entente intermunicipale, plan de communication).

Une discussion a été abordée sur la précision des besoins en termes d'infrastructures. M. Réal Fortin a questionné la pertinence de conserver une descente de bateaux à Tingwick considérant les frais d'implantation et le peu d'affluence à cette rampe de mise à l'eau. Une entente devra être prise avec Saint-Rémi-de-Tingwick si les deux (2) municipalités souhaitent mutualiser une seule mise à l'eau et optimiser les espaces de stationnement.

Il a aussi été question de la gestion des mises à l'eau à Wotton, où il n'existe pas de rampe municipale mais où quatre (4) riverains disposent d'embarcations. Une entente avec la municipalité de Wotton devra être prévue.

Enfin, M. Hugues Grimard a soulevé la question des emplacements de stationnement disponibles du côté de Val-des-Sources. Ceux-ci sont limités et le stationnement dans les rues est interdit dans le secteur des Trois-Lacs depuis 2023. Est-il possible de fixer un nombre maximal d'embarcations qu'il est possible de nettoyer à chaque jour en fonction des espaces de stationnement disponibles? Comment s'assurer que les embarcations nettoyées puissent se mettre à l'eau en disposant d'un espace de stationnement approprié (ou comment éviter que les frais de nettoyage n'aient pas été défrayés pour rien dans le cas où le manque de stationnement oblige les usagers à rebrousser chemin)? Ces questions seront adressées lors de la prochaine rencontre avec la consultante.

## **CONTRÔLE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES**

### **SUIVI DE LA PLANIFICATION DES TRAVAUX 2024**

Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin rédige actuellement les demandes de modification de permis pour élargir la superficie à bâcher pour 2024 à 15 000 m<sup>2</sup>.

Le cercle des fermières a confirmé son engagement pour faire la préparation des toiles au mois de mai.

En mars à l'achat des matériaux débutera.

Les retours des demandes de financement sont toujours attendus pour procéder à l'embauche de consultants pour épauler la RIRPTL dans les travaux de bâchage en 2024. Selon les montants disponibles pour les travaux, la RIRPTL devra peut-être entamer un processus d'appel d'offre par invitation auprès de trois (3) soumissionnaires (si le contrat est évalué inférieur à 125 000 \$) ou un appel d'offre public (si le budget est supérieur à 125 000 \$).

## **QUALITÉ DE L'EAU**

### **INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ÉCHANTILLONAGE D'EAU DU RSVL**

En mars Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin renouvellera l'inscription de la RIRPTL au RSVL pour le suivi de la qualité de l'eau dans le lac. Il s'agit de mesures de transparence et de l'état de santé global du lac (eutrophisation, etc.).

## **ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **2024-02-0750**

#### **RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), introduit par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (PL 122), la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement numéro 007-2021 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) et permettre de rendre compte de la saine gestion de ses contrats ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin  
Et appuyé Mme Andréanne Ladouceur

Adoptée à l'unanimité

### **2024-02-0751**

#### **ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jocelyn Dion  
Et appuyé par M. Mario Nolin

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2023 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté. :

Adoptée à l'unanimité

**2024-02-0752**  
**ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin  
Et appuyé par M. Christian Côté

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2024 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté. :

Adoptée à l'unanimité

**2024-02-0753**  
**LISTE DES CHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des listes de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Nolin  
Appuyé par M. Jocelyn Dion

QUE le compte ci-dessous soit et est accepté et que le greffier-trésorier est autorisé à le payer :

Du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 décembre 2023 : numéros 202300076, 202300077 et 202300078 pour un montant total de 1 525.65 \$ selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil.

Il est proposé par M. Mario Nolin  
Et appuyé par M. Jocelyn Dion

Adoptée à l'unanimité

**2024-02-0754**  
**LISTE DES CHÈQUES DU 1<sup>ER</sup> AU 31 JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des listes de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin  
Appuyé par M. Christian Côté

QUE le compte ci-dessous soit et est accepté et que le greffier-trésorier est autorisé à le payer :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 janvier 2024 : numéros 202400000, 202400001 et 202400002 pour un montant total de 30 893.38 \$ selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil.

Il est proposé par M. Réal Fortin  
Et appuyé par M. Christian Côté

Adoptée à l'unanimité

## **VARIA**

### **PATROUILLE NAUTIQUE TROIS-LACS**

Au dernier conseil d'administration, l'Association des résidents des Trois-Lacs (ARTL) a adressé une demande pour avoir une discussion avec les centres de services de la Sûreté du Québec de la possibilité d'accroître la surveillance sur les Trois-Lacs pendant l'été. M. Frédéric Michaud a fait un suivi sur cette question et les centres de services couvrant le lac Trois-Lacs ont confirmé qu'ils n'avaient pas les effectifs et les embarcations nécessaires pour assurer une plus grande présence sur le plan d'eau. En résumé, les centres de services d'Arthabaska et de l'érable partagent une embarcation, qui est celle utilisée pour la patrouille au Trois-Lacs. La seule option pour accroître la surveillance serait de former une patrouille nautique en embauchant des étudiants.

### **FORMATION DYNAM'EAU SUR L'HYDROGÉOMORPHOLOGIE**

M. Maxime Thériault, biologiste chez Territoires, a présenté au comité une formation sur l'hydrogéomorphologie et la dynamique fluviale. La formation comportait une portion théorique et une portion pratique sur la table Dynam'Eau de la MRC des Sources.

### **2024-02-0755**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jocelyn Dion propose la levée de l'assemblée à 14 h 15.

Adoptée.

---

M. Hugues Grimard  
Président

---

M. Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier